



## Compte rendu du conseil municipal

du 24 septembre 2021

validé au CM du 03/12/21

**PRESENTS** : - Ghislain CABAL-ZINCK - Virginie CASTANIER - Sylvie MEUNIER - Zoe POHL BOUSQUET - Christophe RAYSSAC - Dominique ROURE- Jean Jacques SELLAM - Christian VERNHET

**ABSENTS EXCUSES** : - Chantal BARRIERE (procuration à Christian Vernhet ) Gérard RAMONDENC (procuration à Christophe Rayssac)

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H30, par un moment de recueillement suite au décès de monsieur Laplume, artisan de Broquiès qui travaillait souvent sur la commune. Il fait ensuite le point sur les procurations et présente l'ordre du jour. Il présente monsieur Frank Caron, docteur vétérinaire, habitant de la commune, à qui il a demandé un avis expert sur la question des chats errants.

Le compte rendu du conseil du 09 Juillet est approuvé à l'unanimité.

- **La divagation des chats errants :**

Sylvie Meunier et Franck Caron présentent une communication sur la situation des chats errants en centre bourg qui se reproduisent avec un accroissement non maîtrisé et des conséquences négatives pour le voisinage. Il est rappelé la proposition relativement onéreuse de la SPA de stérilisation des chats.

Franck Caron indique l'impressionnante capacité de reproduction des chats, précise la démarche classique (fourrière et association de protection animale) et rappelle que le nourrissage des chats est interdit à l'extérieur, toute personne nourrissant les chats pouvant être considérée comme leur propriétaire avec la responsabilité pénale que cela implique.

Après divers échanges, il est conclu que des représentants de la municipalité iront, dans un premier temps, rencontrer les propriétaires pour engager un dialogue constructif.

- **Equipement photovoltaïque**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes. Il donne la parole à Virginie Castanier, adjointe au maire, qui présente les éléments du dossier. Un rapide historique rappelle la différence de traitement entre le toit de l'ex- centre de la DDE et celui de la salle des fêtes.

La convention est présentée et discutée ; L'article 4 est complété : notre représentant à la commission des offres sera Christophe Rayssac. Le conseil autorise monsieur le Maire à signer la convention. Délibération prise à l'unanimité.

- **Projet de rénovation de la maison Rascalou**

Monsieur le maire introduit ce projet ; il demande à Dominique ROURE, adjoint, de présenter les éléments du projet municipal. Trois raisons principales ont conduit la municipalité à faire évoluer le projet d'un aménagement de gîte à la réalisation d'appartements : la forte demande de logements, le modèle économique du gîte difficile à rentabiliser, le risque de concurrence avec le secteur privé qui a construit des gîtes depuis quelques années.

Le projet d'aménagement en appartements est ensuite présenté par le détail. Des échanges nourris reviennent sur la généalogie de ce projet, sa paternité revendiquée, sur les modalités de sa gestion, le suivi des travaux, l'importance du prêt à engager, le montant des subventions à rechercher, sur la concertation des habitants. Il est proposé de prendre contact avec Aveyron logement pour un avis expert, démarche déjà engagée.

Au final, monsieur le maire rappelle que ce projet a déjà fait l'objet de multiples échanges. Un accord de principe se dégage pour ce projet de construction de logements.

- **Adduction en eau potable**

Monsieur le maire rappelle les démarches engagées pour desservir des fermes isolées en eau potable (Mas de Gascuel - Buccels...), ainsi que des habitations (Bournaguet). Ces démarches orales et écrites ont été engagées, certaines depuis fort longtemps, sans jamais avoir abouti.

Il fait ensuite état d'une réunion avec le président et des techniciens du SIAEP du Lévézou - Ségala qui accepte de financer les travaux d'adduction d'eau, au regard de la proximité de de leur réseau, pour la ferme du mas de Gascuel et des gîtes de Janolles, sous réserve qu'à l'arrivée, il y ait plusieurs compteurs d'eau ; ces travaux d'un montant prévu de 90 000 euros, devraient être réalisés avant juillet 2022.

Des échanges nourris s'engagent à l'issue de cette présentation. Jean Jacques Sellam, en sa qualité de président du SIAEP des rives du Tarn interroge le traitement de l'eau, propose d'envisager lui aussi la distribution d'eau aux demandeurs sous réserve que la commune accepte le transfert de compétences ; il rappelle qu'il ne peut décider seul étant soumis à l'avis des représentants des communes constituant le syndicat. Il répond ensuite à un

courrier que la commune lui a adressé courant Juin en tant que président du SIAEP des rives du Tarn, courrier qu'il précise ne pas avoir reçu. Il fait mention d'une étude du parc sur le schéma directeur de l'eau et précise que les syndicats des eaux, suivants les implantations s'achètent et se vendent de l'eau ; la qualité de l'eau n'étant pas, semble-t-il, être un obstacle à ces échanges.

À l'issue de ce débat, sur le court terme, monsieur le Maire rejoignant une grande part du conseil dit son intérêt pour la proposition du SIAEP du Lévezou -Ségala quant à l'alimentation du mas de Gascuel et de Janolles d'ici l'été 2022. Pour le moyen terme et la question du transfert de compétences pour le bourg de saint Izaire, il est demandé un conseil municipal extraordinaire sur cette question, en présence du président du SIAEP du Lévezou -Ségala d'une part et du vice-président du SIAEP des rives du Tarn d'autre part, afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt.

- **Élections au conseil départemental**

Monsieur le Maire rappelle les élections au conseil départemental des 10 et 17 octobre. Un bureau devra être tenu sur ces deux dimanches. Un tour de rôle sera à organiser entre les conseillers municipaux et des citoyens volontaires si besoin.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Un point est fait sur l'actualité de la communauté de communes : validation du PLUI, droit de préemption, évolution du traitement des déchets, élection de Sébastien David à la présidence du conseil communautaire.
- Un citoyen, personne à mobilité réduite, demande la réfection de la voie desservant sa maison. Un groupe de citoyens solidaires propose d'assurer ces travaux bénévolement. Un débat s'engage sur la pertinence de cette proposition, au regard de la mission de service public de la municipalité. Les citoyens volontaires réaliseront rapidement ces travaux compte tenu de l'état de santé de ce citoyen. Le maire remercie ces citoyens solidaires.
- Une question est posée quant à la réfection du chemin de la Fousse dont l'état dégradé ne permet pas l'accès du transport scolaire. Il est rappelé la règle usuelle en la matière ( le propriétaire paye les matériaux et la commune assure les travaux) qui devra être explicitée. .
- L'adressage fait l'objet d'une question afin de connaître son état d'avancement. La secrétaire de mairie précise que les envois sont en cours, mais que ce travail qui exige rigueur et précision, est très long.
- Un point est fait sur la réouverture de la bibliothèque de saint Izaire qui fonctionnera désormais tous les mardis de 16h à 18H.
- Monsieur le maire fait état d'une demande de l'association chemin faisant qui souhaite rouvrir un chemin communal (au-dessus des Roques) particulièrement intéressant pour les randonnées pédestres. Un passage d'une vingtaine de mètres

nécessite l'intervention d'une pelle mécanique. Des échanges ont lieu sur la justification de cette demande que monsieur le maire valide in fine.

- Monsieur le maire informe le conseil que la commune doit payer 6000 euros à la communauté de communes suite à la mise à disposition de l'épareuse. Il s'agit d'une nouvelle règle au sein de la communauté de communes qui va fortement grever le budget de la commune. Les échanges qui suivent interrogent l'application de cette règle, qui semble t'il n'a fait l'objet d'aucune délibération.
- Une information est donnée au conseil sur la mise en œuvre de notre engagement à développer la concertation et la consultation des habitants sur les grandes questions touchant à l'avenir de notre commune. Plusieurs axes possibles sont évoqués : mieux vivre à saint Izaire- la politique de l'eau- l'accès au label petite cité de caractère-...). Des échanges ont lieu sur la fonction de ces commissions (réflexion collective), sur le choix des thématiques (maison Rascalou ?) et sur le caractère purement consultatif de ces commissions. Monsieur le Maire indique que les thématiques seront définies au prochain conseil ; il précise que des permanences auront lieu prochainement dans les villages qui permettront également de prendre l'avis des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 23H15 en remerciant les participants.